

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 1695 AUTORISANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU, INCLUANT UN SYSTÈME DE COMMUNICATION, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ À CETTE FIN**

**RÈGLEMENT 1696 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX, ET UN EMPRUNT DE 1 250 000 \$ À CETTE FIN**

ont été adoptés par le conseil le **10 décembre 2024**, qu'ils ont été soumis à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du **6 au 10 janvier 2025** et qu'ils ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le **3 février 2025**.

Lesdits règlements sont actuellement déposés aux Services juridiques, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

***Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.***

Donné à Blainville,  
ce 11 février 2025.

**PATRICK ST-AMOUR, avocat**  
Greffier